

# POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

## Pour contacter un conseiller 6 jours/7

A partir de l'agence téléphonique BP Direct :  
0 820 337 500 (0,12 € TTC/min)

## Un accès direct à votre compte 24h/24 et où que vous soyez :

Par Internet, avec Cyberplus  
([www.bpbfc.banquepopulaire.fr](http://www.bpbfc.banquepopulaire.fr))

Par SMS avec le 6 11 10 (0,35 € l'appel + coût du SMS)

Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur vocal)  
0 892 890 010 (0,34 € TTC/min)

Les services à distance Tonalité Plus et SMS+ vous permettront de connaître à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

Centre d'opposition Carte Bancaire Banque Populaire :  
01 77 86 24 24 (coût d'un appel local)

Depuis l'étranger :  
0 331 77 86 24 24 (coût d'un appel émis de l'étranger vers la France selon pays)

Pour obtenir des renseignements sur votre contrat Auto ou Habitation :  
BP Assurance (du lundi au samedi)  
0 820 337 504 (0,12 € TTC/min)

Pour passer un ordre de bourse du lundi au samedi,  
Call center bourse : 0 820 337 507 (0,12 € TTC/min)

## Siège Social

Banque Populaire Bourgogne Franche Comté  
14 boulevard de la Trémoille  
BP 20 810  
21008 DIJON CEDEX

BPBFC - SA Coopérative à Capital Variable - 14 bd de la Trémoille - BP 20810 - 21008 DIJON CEDEX - 542 820 352 RCS DIJON - Document non contractuel - Juillet 2010 - © digital concept - 03 80 50 01 32

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

# Tarifs

des principales  
opérations  
de votre banque  
**2010**

## PARTICULIERS

Prix en euro, exprimés taxes  
incluses lorsque celles-ci sont dues,  
applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2010



*Banque et populaire à la fois.*

# NOUVELLES DISPOSITIONS

De nouvelles dispositions législatives et réglementaires, liées à la transposition en droit français de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, sont entrées en application le **1<sup>er</sup> novembre 2009**.

Cette Directive européenne, visant à établir un cadre juridique commun pour l'instauration d'un marché unique des services de paiement en Europe, concerne tous les clients, particuliers, professionnels et entreprises des banques françaises.

De façon concrète, ces nouveaux dispositifs ont pour objectif de faciliter vos opérations courantes en France et dans l'Espace Economique Européen\* (versements et retraits d'espèces, virements, paiements par carte, prélèvements, TIP et téléversements).

## Ils s'appliquent :

→ aux opérations libellées en euro ou dans l'une des devises de l'Espace Economique Européen\* et effectuées à l'intérieur de cette zone.

→ aux opérations libellées en euros et effectuées sur le territoire de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon ou entre ces territoires et la France Métropolitaine et ses territoires d'Outre-Mer, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

## Les principales incidences de ces nouvelles dispositions sont les suivantes :

→ En cas de vol ou d'utilisation frauduleuse de votre instrument de paiement à votre insu, votre banque prend en charge gratuitement le blocage de votre instrument de paiement ainsi que son remplacement.

→ Un allongement des délais durant lesquels vous pouvez contester une opération de paiement :

- pendant 13 mois pour les opérations de paiement non autorisées suivantes : paiement par carte, prélèvement ou virement.

- pendant 8 semaines, sous certaines conditions, pour les opérations de paiement autorisées suivantes : paiement par carte ou prélèvement.

→ Une suppression des dates de valeur dans le cadre des opérations de paiement relevant de cette nouvelle directive.

→ Un encadrement des délais maximum d'exécution d'une opération de paiement à compter du moment de réception de l'ordre par la banque :

- 1 jour ouvrable (3 jours ouvrables maximum jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012), pour les opérations en euro effectuées à partir d'un compte en euro (1 jour supplémentaire pour le traitement des ordres du support papier) ;
- 4 jours ouvrables pour les opérations en devises de l'EEE\* nécessitant une opération de change ;
- 4 jours ouvrables pour les opérations en devises de l'EEE\* (hors euro), à partir d'un compte dans la même devise et sans opération de change.

Sauf indication contraire, les modalités d'utilisation et la tarification de vos instruments de paiement sont régies par ces nouvelles règles (1<sup>ère</sup> partie de la brochure tarifaire).

Ces nouvelles dispositions législatives et réglementaires modifient également de façon notable le contenu de votre convention de compte de dépôt. Ce contrat mis à jour est à votre disposition dans votre agence. Vous pouvez également obtenir son envoi par courrier à votre adresse sur simple demande auprès de votre conseiller.

A noter également que les modifications des conditions tarifaires à l'initiative de la banque, comme toute autre modification de votre convention de compte, vous seront communiquées 2 mois avant leur entrée en vigueur effective.

**Sauf avis contraire de votre part, ces nouvelles dispositions tarifaires s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010.**

\*Espace Economique Européen (EEE) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Islande, Liechtenstein, Norvège. Au sens de l'ordonnance transposant la Directive Européenne sur les Services de Paiement, la dénomination "France", comprend : la France métropolitaine, ses départements d'Outre-Mer, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Vous vous interrogez sur une tarification de la banque, vous ne comprenez pas une écriture, votre Banque Populaire a le souhait de vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais. Vous disposez de trois possibilités :

## 1. Contacter votre conseiller qui reste votre interlocuteur privilégié.

## 2. Contacter le service clientèle de votre banque

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
Service Clientèle  
5 avenue de Bourgogne - BP 63 - 21802 Quetigny Cedex  
Tel : 03 80 48 50 50 (coût d'un appel local)

## 3. En dernier recours, saisir le Médiateur

Enfin, au cas où la banque ne vous aurait pas apporté de réponse dans le délai d'un mois ou vous aurait apporté une réponse qui ne vous satisfait pas, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité. Vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante :

Monsieur le Médiateur  
Service Clientèle Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté  
5 avenue de Bourgogne  
BP 63 - 21802 Quetigny cedex

Le site Internet de la FBF\* : "les Clés de la Banque" (<http://www.lesclesdelabanque.com>) contient également de multiples informations sur vos droits et obligations, l'utilisation de votre compte ou de vos moyens de paiement...



\* Fédération Bancaire Française

 Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires.

Afin de vous offrir une meilleure lisibilité de nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte. Depuis janvier 2009, vous recevez également une fois par an, un relevé de l'ensemble des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

<b>Suivre le fonctionnement de votre compte</b> -----	<b>6</b>
Vos opérations courantes Vos opérations exceptionnelles Les dates de valeur Le Droit au Compte	
<b>Utiliser vos moyens de paiement</b> -----	<b>8</b>
Choisir votre carte bancaire Les services liés à votre carte Retirer des espèces Autoriser un prélèvement sur votre compte Emettre ou recevoir un virement Utiliser un chéquier Incidents de paiement	
<b>Accéder à votre banque à distance</b> -----	<b>14</b>
Par Internet Par téléphone Par automate	
<b>Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins</b> -----	<b>15</b>
<b>Choisir une solution d'épargne et gérer votre patrimoine</b> -----	<b>16</b>
Bénéficier d'une épargne disponible Epargner en vue d'un projet immobilier Epargner pour vos enfants Dynamiser votre épargne Gérer votre portefeuille boursier Gérer votre patrimoine financier	
<b>Financer vos projets</b> -----	<b>18</b>
Gérer votre trésorerie et maîtriser les imprévus Vos projets immobiliers Vos projets personnels Les assurances Les garanties Autres prestations	
<b>Protéger votre famille et vos biens</b> -----	<b>20</b>
Votre assurance personnelle Protéger vos enfants Assurer l'avenir de vos proches Assurer vos biens Location de coffre Transmettre votre patrimoine	
<b>Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger</b> -----	<b>22</b>
Vos opérations de change Vos opérations par carte bancaire Les services liés à votre carte Vos virements vers l'étranger Vos flux en provenance de l'étranger	

NB : Les tarifs appliqués aux jeunes sont signalés en bleu dans les différentes rubriques.

# SUIVRE LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE

## Vos opérations courantes

Tarifs à l'unité

● Ouverture d'un compte	Gratuit
● Frais de tenue et de fonctionnement de compte	Gratuit
● Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
● Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
● Relevé de compte :	
- mensuel dématérialisé ou papier	Gratuit
- autre périodicité dématérialisée	Gratuit
- autre périodicité papier	1,30 €/pli
● Relevé double envoi (papier ou dématérialisé)	1,30 €/mois
● Edition de relevé de compte sur un automate	Gratuit
● Recherche sur retrait au distributeur de billets	14,00 €
● Recherche de document :	
(hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, repris à l'article L 133-I du Code Monétaire et Financier)	
- simple	9,70 € + 2,10 €/feuillet
- administration	14,00 €
● Carnet de bord	
- forfait annuel	12,71 €
● Réédition extrait	2,20 €
● Extrait adressé à l'agence	48,00 €/an
● Versement d'espèces	Gratuit
● Versement d'espèces inférieur à 10 €	2,00 €
	au-delà du 4 <sup>ème</sup> versement/mois

La nouvelle Convention de Compte de dépôt est à votre disposition depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009. Nous vous invitons à venir retirer ce document dans votre agence. Vous trouverez également l'intégralité des Conditions Générales de la Convention sur le site Internet de votre banque : [www.bpbfc.banquepopulaire.fr](http://www.bpbfc.banquepopulaire.fr).

## Vos opérations exceptionnelles

● Clôture de compte :	
- compte de dépôt	Gratuit
- compte épargne (PEL, CEL,...)	Gratuit
● Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes)	Gratuit
● Transfert de compte vers un autre établissement :	
- compte Épargne, PEP-PERP, remboursement de Bons	1,10% du montant
	Mini 120,00 € - Maxi 230,00 €
- compte-titres ordinaire ou PEA	120,00 €/compte
● Liste de vos opérations récurrentes et automatiques	Gratuit
● Aide au changement de domiciliation bancaire	Gratuit
● Traitement de la réclamation :	Gratuit
(dans le cadre d'opérations entrant dans le champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement)	

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au «Guide de la Mobilité», disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

Tarifs à l'unité  
(sauf indication contraire)

- Frais engagés pour la recherche de clients NPAI Frais réels
  - Gestion de compte inactif (par semestre) 25,00 €
- Ces frais sont prélevés si votre compte n'enregistre aucun mouvement pendant plus de 12 mois consécutifs.*
- Commission de surveillance (dénonciation de compte joint, compte en RJ, compte débiteur en dépassement d'autorisation) 19,00 €/trimestre

## Les dates de valeur

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs dans le cadre d'opérations de paiement. Elle intègre les délais de traitement nécessaires à la réalisation de certaines opérations. Les dates de valeur mentionnées ci-après s'appliquent à toute opération libellée en euro ou dans une devise de l'Espace Economique Européen, dès lors qu'au moins un des deux prestataires de services de paiement (celui du bénéficiaire ou celui du payeur), se trouve sur le territoire de la France métropolitaine, dans les départements d'Outre-Mer, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy, à Mayotte ou à Saint-Pierre-et-Miquelon (uniquement opérations en euros pour ces deux derniers territoires).

- Remise de chèques
  - valeur J+1 jour ouvré si remise avant 15h30
  - valeur J+2 jour ouvré si remise après 15h30
- Virement et prélèvement valeur du jour

## Le Droit au Compte

Droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque dans laquelle vous pourrez ouvrir gratuitement un compte et bénéficier des services bancaires de base prévus par la réglementation.

- Le Service Bancaire de Base se compose des produits et services suivants : Gratuit
  - l'ouverture et la fermeture du compte ;
  - un changement d'adresse au maximum une fois par an ;
  - un relevé de compte au moins une fois par mois ;
  - des relevés d'identité bancaire (RIB) en fonction de vos besoins ;
  - l'encaissement de virements reçus ;
  - l'encaissement de chèques déposés sur votre compte ;
  - le dépôt et le retrait d'espèces (dans votre banque) ;
  - le paiement de prélèvements ou de titres interbancaires de paiement (TIP) ;
  - un moyen de consulter à distance le solde de votre compte ;
  - une carte de paiement à autorisation systématique (Electron) ;
  - deux chèques de banque au maximum par mois.

# UTILISER VOS MOYENS DE PAIEMENT

## Choisir votre carte bancaire

Tarifs à l'unité  
(sauf indication contraire)

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos achats sera effectué en fin de mois). Les cartes Visa ou Mastercard vous permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Vous pouvez également opter pour une carte haut de gamme, associée à de nombreux services (assurances, assistance...). Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix de la carte la mieux adaptée à vos besoins.


En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24, service disponible 7J/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

### • Cartes de retrait

- Carte Cirrus
- Carte Point Argent

25,90 €  
21,90 €

### • Cartes de paiement

 Une réduction de 50 % est accordée à partir de la deuxième carte de même type sur le même compte.

- Carte Visa Electron débit immédiat
- Carte Budj (réservée aux 12-18 ans)
- Carte Internationale-Nationale à débit immédiat
- Carte Internationale-Nationale à débit différé
- Carte Visa Premier (frais d'adhésion gratuit)
- Carte Visa Infinite
- E-Carte Bleue
- Carte dédiée Monéo

29,90 €  
3,63 €/trim  
38,90 €  
45,90 €  
120,00 €  
300,00 €  
12,00 €  
5,00 €

### • Cartes de crédit

- Carte Créodis

17,00 €

La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits mais également d'utiliser une ligne de crédit renouvelable, sous forme de réserve d'argent.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller de clientèle.

### • Carte de paiement et de crédit

- Carte Visa Facélia
  - débit immédiat
  - débit différé
- Carte Premier Facélia

38,90 €  
45,90 €  
120,00 €

## Les services liés à votre carte

Tarifs à l'unité  
(sauf indication contraire)

### • Service3tiers (sans frais de souscription)

Type de carte :	Valeur d'achat	Commission (divisée en 3 parts égales, payables à chaque mensualité)
Visa Infinite/ MasterCard Platinum Plafond : 2000 € sur 5 tranches	150 € à 300 €	3 €
	300,01 € à 600 €	6 €
	600,01 € à 1000 €	9 €
	1000,01 € à 1500 €	12 €
Visa Premier Plafond : 1500 € sur 4 tranches	150 € à 300 €	3 €
	300,01 € à 600 €	6 €
	600,01 € à 1000 €	9 €
	1000,01 € à 1500 €	12 €
Visa Classic/MasterCard MasterCard Football Plafond : 1000 € sur 3 tranches	150 € à 300 €	3 €
	300,01 € à 600 €	6 €
	600,01 € à 1000 €	9 €

Le Service3tiers est un service de paiement en 3 fois qui vous permet de fractionner en 3 mensualités égales, vos achats de biens et services effectués avec votre carte de paiement Banque Populaire habituelle (si éligible à ce service). N'hésitez pas à consulter votre conseiller pour tout complément d'information.

- Réédition de code confidentiel 10,90 €
- Refabrication de carte en urgence (72h) 21,80 €
- Refabrication de la carte en cas de perte par le client ou d'usage non conforme Gratuit
- Relèvement temporaire du plafond d'autorisation de paiement par CB 10,00 €/an
- Sécuriplus titulaire 24,96 €
- Sécuriplus cotitulaire 12,48 €
- Sécuriplus jeune 12,48 €

 Votre assurance Sécuriplus est incluse dans votre convention Équipage.

Sécuriplus assure vos chèquiers et cartes bancaires\* en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger. Sécuriplus garantit le remboursement de vos clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Votre assurance Sécuriplus vous couvre également si l'on vous dérobe des espèces lors d'un retrait au distributeur.

\* Dans la limite du contrat carte bancaire.

# UTILISER VOS MOYENS DE PAIEMENT

Tarifs à l'unité  
(sauf indication contraire)

## En cas de perte ou d'un usage frauduleux de vos moyens de paiement

En cas de perte ou d'utilisation frauduleuse de votre instrument de paiement à votre insu, sur Internet par exemple, votre banque prend en charge les frais de mise en opposition de votre carte et la remplace. Nous vous invitons à faire opposition au plus tôt au 01 77 86 24 24, service disponible 7J/7, 24h/24. Votre banque peut également être à l'initiative du blocage de votre instrument de paiement si elle soupçonne une utilisation frauduleuse de votre instrument.

● Frais d'opposition sur carte en cas de vol ou fraude	Gratuit
● Frais d'opposition sur carte en cas de perte par le client	25,10 €
● Opposition nationale pour usage abusif	51,00 €
● Demande de mainlevée BDF pour usage abusif	21,80 €
● Rejet de facturette	35,00 €
● Recherche de facturette :	
- en cas de contestation fondée	Gratuit
- en cas de contestation non fondée	16,40 €
+ frais par photocopie de facturette	+ 2,27 €
● Paiement effectué en euro par carte bancaire	
- en France et au sein de l'EEE	Gratuit
- hors zone EEE	2,50 %
● Paiement effectué en devises par carte bancaire toutes zones	2,50 %

## Retirer des espèces

● Retrait d'espèces à un distributeur Banque Populaire (en euro, en France et au sein de l'EEE*)	Gratuit
● Retrait d'espèces à un distributeur d'un autre établissement bancaire (en euro, en France et au sein de l'EEE*) :	
- avec carte Electron et Budj	1,10 €
- avec carte Cirrus, Visa, Eurocard Mastercard et Visa Facélia	1,10 €
au-delà de 4 retraits par mois	
- avec carte Visa Premier, Visa Premier Facélia, Infinite	Gratuit
● Retrait d'espèces en devises à un distributeur toutes zones	2,50 % + 2,50 €
● Retrait d'espèces au guichet en France	Gratuit
● Retrait d'espèces au guichet hors France	2,50 % + 6,00 €

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les automates Banque Populaire.

● Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)	19,90 €
● Accréditif (simple ou permanent)	19,90 €

## Autoriser un prélèvement sur votre compte

Tarifs à l'unité  
(sauf indication contraire)

● Frais de mise en place d'un prélèvement/Europrélèvement (hors EDF-GDF, impôts, télévision, téléphone)	9,30 €
● Coût par opération	Gratuit
● Opposition sur avis de prélèvement/Europrélèvement	Gratuit
● Révocation (retrait du consentement)	13,90 €

## Emettre ou recevoir un virement

● Virement occasionnel ou permanent reçu	Gratuit
<p><i>Vos virements permanents ou occasionnels vers un compte Banque Populaire sont exécutés sans frais.</i></p>	
● Virement occasionnel émis vers un compte d'un autre établissement (en euro) :	
- par Internet	Gratuit
- au guichet de votre agence	3,80 €
● Virement européen permanent émis vers un compte d'un autre établissement en euro :	
- frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit
- coût par opération	0,60 €
● Virement automatisable et Eurovirement SEPA**	3,80 €

Pour une plus grande rapidité de vos transferts de fonds, notre gamme de virements sera progressivement remplacée par des Eurovirements SEPA.

*Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Internet.*

● Forfait de rejet d'un prélèvement, d'un virement, d'un TIP ou d'un téléchargement (pour absence de provision suffisante ou autre motif)	
- Si inférieur à 20 €	montant de l'incident
- Si supérieur à 20 €	20,00 €
● Opposition à un virement avant exécution, dans les délais légaux de révocation	Gratuit

\* EEE : Espace Economique Européen.


\*\* Virement réglementé, libellé en euro et comprenant le BIC et l'IBAN ; à destination des pays de l'Espace Economique Européen, 30 pays au 01/09/2007.

\*\*\* Zone SEPA : EEE + Suisse et Monaco.

# UTILISER VOS MOYENS DE PAIEMENT

## Utiliser un chéquier

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
● Dépôt d'un chèque sur votre compte	Gratuit
● Paiement par chèque	Gratuit
● Paiement chèque intérim	10 €
● Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
● Envoi de chéquier ou autre document à domicile	
- pli simple	1,70 €
- pli recommandé	2,70 € + frais postaux
● Envoi de chéquier hors délais	5,70 €
● Chèque de banque	12,80 €

 1 chèque de banque gratuit par an inclus dans votre convention Équipage.

● Frais d'opposition sur chèque (par an)	13,20 €
--	---------

Pour toute opération (retrait d'espèces, paiement par carte, virement, prélèvement), effectuée en dehors l'EEE\* ou effectuée au sein de l'EEE\* mais dans une devise étrangère à l'EEE\* (en dollar par exemple), nous vous invitons à vous référer aux pages 22 et 23 de la présente brochure. A noter que des règles de tarification spécifiques s'appliquent aux échanges effectués avec Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte. N'hésitez pas à consulter votre conseiller concernant les transactions effectuées avec ces territoires.

## Incidents de paiement

● Découvert en compte non convenu :	
- intérêts débiteurs	Plafond du taux réglementaire**
● Seuil de perception d'agios	3,00 €
Minimum forfaitaire pour les découverts < en moyenne à 380,00 € entre deux arrêts de compte	13,00 €
● Commission d'immobilisation	25 % des intérêts débiteurs
(compte débiteur permanent)	
● Commission de dépassement	Majoration de 3 %
(pour toute utilisation excédant l'autorisation)	

## Les incidents liés aux chèques

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction.

● Forfait de rejet d'un chèque (pour absence de provision suffisante ou autre motif)	
- montant du chèque inférieur ou égal à 50 €	30,00 €
- montant du chèque supérieur à 50 €	50,00 €

Ce forfait comprend : la lettre d'information préalable au rejet (lettre MURCEF), la commission d'intervention, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation, les frais de représentation, les frais de mise en interdiction bancaire, les frais de gestion de compte en interdiction bancaire, ainsi que la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

Tarifs à l'unité  
(sauf indication contraire)

● Lettre d'information préalable pour chèque sans provision	9,46 €
Tarif compris dans le forfait de frais en cas de rejet de l'opération	
● Chèque émis en période d'interdiction bancaire	26,90 €
● Chèque émis et retourné impayé pour motif autre que sans provision	Gratuit
● Envoi chèque impayé + lettre d'attestation	1,95 €

## Bénéficiaire de moyens de paiement alternatifs

Baséo Banque Populaire (forfait destiné aux clients sans chéquier). Offre comprenant : une carte Visa Electron à autorisation systématique.

● Baséo : service accès sans chéquier (tarif mensuel)	3,97 €
- Carte Electron	
- 6 paiements par avis de prélèvement	
- 2 virements permanents + 2 virements occasionnels	
- virements en interne illimités	
- carnet de RIB	
- 1 chèque de banque gratuit par an	
- en option : Cyberplus	

## Autres incidents de paiement ou de fonctionnement

● Saisie attribution ou conservatoire, opposition ou avis à tiers détenteur	89,00 €
● Opposition administrative	10 % maxi de la créance
● Commission d'intervention suite à irrégularité dans le fonctionnement du compte	8,90 €/opération maxi 222,50 €/mois

Cette commission est la contrepartie du temps passé par le conseiller clientèle à l'analyse du compte et de la situation du client avant de décider de payer ou non une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement nécessitant un traitement particulier.

● Mise en demeure	52,00 €
● Opération non provisionnée concernant une échéance de prêt	24,00 €

\*\* Ce taux calculé par la Banque de France est susceptible de variation à chaque trimestre civil.

# ACCÉDER À VOTRE BANQUE À DISTANCE

## Par Internet

Tarifs à l'unité  
(sauf indication contraire)

- Offre « Services en ligne » **Gratuit**
- Cyberplus « Essentiel » (forfait mensuel)
  - Abonnement standard **2,00 €**
  - Si titulaire convention Equipage **1,70 €**
  - Si titulaire convention Equipage Horizon **1,00 €**
  - Si Affini-T **1,40 €**
- Cyberplus « Privilège » (forfait mensuel) - accès bourse en ligne inclus
  - Abonnement standard **3,40 €**
  - Si titulaire convention Equipage **2,90 €**
  - Si abonnement secondaire **1,70 €**
  - Si Affini-T **2,40 €**
- Sécurité
  - PassCyberplus **Gratuit**
  - 1<sup>er</sup> lecteur **9,90 €/lecteur**
  - lecteur supplémentaire **3 gratuits/an**
  - SMS en mode secours **0,50 € par SMS supplémentaire**
  - SMS mode principal **5 gratuits/an**
  - SMS supplémentaire **0,50 € par SMS supplémentaire**

## Par téléphone

- Serveur vocal Tonalité Plus : 0 892 890 010 **0,337 €/min**
- SMS + 6 11 10 **0,35 €/l'appel + coût du SMS**

Les services à distance Tonalité Plus et SMS + vous permettront de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

- Moviplus (forfait mensuel) : **4,12 €**  
- si titulaire d'une convention Équipage Horizon **1,03 €**

Avec Moviplus, recevez sur votre mobile, le solde de votre compte, selon une périodicité adaptée à vos besoins.

## Par automate

- Service bancaire national **Gratuit**

Lors de vos déplacements hors de votre région, le service bancaire national attaché à votre carte de paiement vous permet de consulter le solde de votre compte en toute liberté sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait.

# CHOISIR UNE CONVENTION DE RELATION ADAPTÉE À VOS BESOINS

Une convention de relation est une offre groupée de produits et services, destinée à la gestion quotidienne de vos comptes, adaptée à vos besoins, vous permettant de bénéficier de réductions tarifaires par rapport à la souscription des produits à l'unité. Le prix de la convention (cotisation mensuelle/trimestrielle) dépend du type de carte choisi.

Contenu de base de votre convention	Bud'J Tarif Trimestriel	PassPop Tarif Trimestriel	Equipage Horizon Tarif Trimestriel	Equipage ACEF/Casden Tarif Mensuel	Equipage Tarif Mensuel
<b>Compte</b>					
Frais de tenue et de fonctionnement du compte	✓	✓	✓	✓	✓
Envoi de chéquier par pli simple			✓	✓	✓
<b>Banque à distance / suivi du compte</b>					
Tonalité Plus : les coûts de communication ne sont pas inclus dans le tarifs de la convention		✓	✓	✓	✓
Relevé de compte mensuel papier ou dématérialisé	✓	✓	✓	✓	✓
Carnet de bord				✓	✓
<b>Assurance</b>					
Synergie Plus				✓	✓
Sécuriplus (Assurance de vos moyens de paiement)	✓		✓	✓	✓
Franchise de perception des agios		5 €	5 €	5 €	5 €
<b>Gestion du compte</b>					
Alimentation périodique de votre épargne : Crescendo ou Virement permanent				✓	✓
Crescendo BudJ	✓				
<b>Informations</b>					
Chèque de banque			✓	✓	✓
<b>Votre carte (le prix total de votre convention dépend du type de carte choisie)</b>					
Carte BudJ	6,75 €				
Carte Point Argent		2,74 €			
Carte Cirrus		6,36 €			
Carte Visa Electron		6,86 €	6,86 €	7,56 €	7,60 €
Carte Visa Mastercard ou Facélia Internationale à débit immédiat			7,98 €	8,07 €	8,22 €
Carte Visa Mastercard ou Facélia Internationale à débit différé			8,86 €	8,30 €	8,68 €
Carte Visa Premier ou Facélia			18,12 €	12,73 €	13,98 €
Carte Visa Infinite				26,31 €	26,31 €

- CONVENTION Frontaplus (tarif annuel) **23,00 €**
- CONVENTION Atout Libéral Particuliers (tarif mensuel) **de 8,07 € à 29,84 €**



# CHOISIR UNE SOLUTION D'ÉPARGNE ET GÉRER VOTRE PATRIMOINE

## Bénéficiaire d'une épargne disponible

- Livret A
  - LDD (ex. Codevi)
  - LEP
  - Compte sur Livret
  - Codevair
- |                         |           |
|-------------------------|-----------|
| mini 10 € maxi 15 300 € |           |
| mini 10 € maxi 6 000 €  |           |
| mini 30 € maxi 7 700 €  |           |
|                         | mini 10 € |
|                         | mini 10 € |

Ces solutions de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent, à tout moment, lorsque vous le souhaitez. Vos intérêts sont servis annuellement.

## Épargner en vue d'un projet immobilier

- PEL
  - CEL
- |                          |  |
|--------------------------|--|
| mini 225 € maxi 61 200 € |  |
| mini 300 € maxi 15 300 € |  |

## Épargner pour vos enfants

- Livret Premier Pas
  - Livret Jeune (12-25 ans)
  - Crescendo (abonnement annuel hors convention)
- |                        |        |
|------------------------|--------|
| mini 10 € maxi 1 600 € |        |
| mini 10 € maxi 1 600 € |        |
|                        | 9,80 € |

Crescendo vous permet de placer efficacement vos excédents de trésorerie : lorsque le solde de votre compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction écrite de votre part.

## Dynamiser votre épargne

De nombreuses possibilités de placements vous sont proposées afin d'optimiser votre patrimoine ou de préparer votre retraite. Consultez votre conseiller afin de trouver la solution d'épargne la mieux adaptée à vos besoins. N'hésitez pas également à visiter notre site Internet, dédié à l'épargne financière des clients particuliers sur le [www.placementsfinanciers.banquepopulaire.fr](http://www.placementsfinanciers.banquepopulaire.fr).

## Gérer votre portefeuille boursier

Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)

### Frais de courtage bourse

La facturation des ordres Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de votre ordre et du mode de transmission que vous choisirez (Internet, téléphone...).

Avec LineBourse, vous disposez de tous les outils pour observer, agir, passer vos ordres (actions, OPCVM) et dynamiser votre épargne. Vous pilotez vos investissements à votre rythme et en toute liberté. Pour plus d'information, contactez votre conseiller.

## Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles et Amsterdam) au comptant

• Ordre exécuté	Internet	Téléphone
Frais proportionnels au montant de la transaction : (cumulatif par tranche/ou sur le montant total de l'ordre)		
de 1 à 1 500 €	10,76 €	1,60 % du montant
de 1 501 à 10 000 €	0,598 %	
de 10 001 à 40 000 €	0,538 %	
plus de 40 000 €	0,478 %	
Minimum de perception	-	20,60 €

- Service de Règlement Différé (SRD)
  - Commission de règlement différé (Achat/Vente) 0,598 %/mois
  - Frais de report 0,179 %

## Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger

Ces opérations sont réalisables par téléphone ou via votre agence uniquement.

- Bourse étrangère 1,60 % du montant brut  
mini 58,70 € + frais de broker
- LineBourse (Bourse étrangère en ligne)  
Consulter le guide tarifaire complet 2010 ou le site internet Cyberplus Bourse
- Frais fixes sur MONEP 2,40 % du montant brut - mini de 34,00 €
- Souscription d'OPCVM
  - OPCVM Groupe Gratuit
  - OPCVM hors Groupe 9,50 €

## Droits de garde (frais annuels)

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte-titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus annuellement au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente.

- Droits de garde (payables en janvier de l'année N sur la base du portefeuille Titres au 31/12 de l'année N-1)
  - Actions et obligations au porteur
    - 0,25 % jusqu'à 50 K€
    - 0,20 % de 50 K€ à 150 K€
    - 0,10 % au-delà 150 K€
    - mini 30,90 € + 4,60 €/ligne
  - Actions nominatives ou cotées à l'étranger 0,36 %  
mini 30,90 € + 4,60 €/ligne
  - Parts sociales BPBFC et actions NATIXIS Gratuit
  - Valeurs Groupe dans un portefeuille diversifié actions et autres Gratuit
  - Forfait si uniquement OPCVM Banque Populaire ou emprunt BPCE 25,80 €

## Autres produits et Services

- Duplicata IFU 13,20 €
- Hisséio : épargne programmée
- Comptes d'Instruments Financiers, PEA, assurance-vie Gratuit
- Relevé de portefeuille Titres, compte-rendu d'opérations
  - mensuel 36,57 €
  - trimestriel 10,56 €
  - semestriel 4,22 €
  - annuel Gratuit

## Gérer votre patrimoine financier

- Relevé patrimonial sur devis
- Relevé ISF année en cours 28,00 €
- Relevé ISF années précédentes 42,40 €
- Bilan patrimonial sur devis

# FINANCER VOS PROJETS

## Gérer votre trésorerie et maîtriser les imprévus

- Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert **Nous consulter**
- Découvert en compte convenu et formalisé : intérêts débiteurs **Nous consulter**

*Le solde de votre compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois vous être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total de votre découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur.*

## Vos projets immobiliers

- Prêt Épargne Logement (frais de dossier) **Nous consulter**
- Prêt à Taux Zéro (frais de dossier) **Gratuit**
- Autres types de prêt immobilier :
  - Frais de dossier - coût proportionnel au montant du prêt **1%**
  - Minimum **300,00 €**
  - Maximum **650,00 €**
  - Taux **Nous consulter**

## Vos projets personnels

- Prêt Automobile :
  - Frais de dossier - coût proportionnel au montant du prêt
  - Minimum **50,00 €**
  - Maximum **200,00 €**
  - Taux nominal (hors assurance) **Nous consulter**
- Prêt travaux
  - Frais de dossier - coût proportionnel au montant du prêt
  - Minimum **60,00 €**
  - Maximum **200,00 €**
  - Taux nominal (hors assurance) **Nous consulter**
- Eco Prêt à taux Zéro (montant maximal de 30 000 € sur 10 ans, sans intérêt ni frais de dossier)
- Pour les étudiants âgés de -28 ans :
  - Avance de rentrée : 1 000 € max à taux zéro à rembourser dans un délai inférieur ou égal à 3 mois
  - Avance sur bourse
  - Prêt Permis à 1€
- Pour les étudiants âgés de -28 ans et les Jeunes Actifs :
  - Caution locative (1% max du montant annuel garanti)
  - Frais de dossier **30,00 €**

*Votre Banque Populaire propose également des offres de cautionnement spécifiques pour les étudiants affiliés et/ou adhérents LMDE, permettant d'éviter la caution personnelle des parents pour louer un appartement ou financer leurs études. Des offres de cautionnement préférentielles dédiées à la clientèle de fonctionnaires CASDEN ACEF existent également : n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre conseiller.*

Tarifs à l'unité  
(sauf indication contraire)

- Prêt Étudiant (frais de dossier) **Gratuit**
- Taux nominal (hors assurance) **Nous consulter**

## Les assurances

*Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, Incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré et de la durée du crédit.*

- Age d'adhésion :
  - de 30 ans **0,240 %**
  - de 30 à 45 ans **0,360 %**
  - de 46 à 65 ans **0,480 %**
- Frais d'étude pour délégation d'assurance **155,00 €**

*Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les agences Banque Populaire.*

## Les garanties

- Frais de gage sur véhicule (+ frais administratifs règlementaires éventuels) **125,00 €**
- Frais de gage sur autre bien mobilier (+ frais administratifs règlementaires éventuels) **Nous consulter**
- Nantissement de compte **130,00 €**
- Hypothèque **Tarifs perçus pour notaire**
- Délégation sur produits assurance vie capitalisation **155,00 €**
- Demande de mainlevée **13,80 €**
- Frais de dénonciation **100,00 €**
- SOCAMI - SOPROLIB **Commission SCM + parts sociales + fonds de garantie**
- Mainlevée de garantie sur remboursement anticipé **77,25 €**
- Mainlevée sur remboursement conforme au contrat gage **Gratuit**
- Mainlevée sur autres garanties - caution tiers **51,50 €**

## Autres prestations

- Duplicata de tableau d'amortissement **21,00 €**
- Information annuelle des cautions **25,00 €**
- Changement de domiciliation **42,00 €**
- Avenant à un contrat de prêt **110,00 €**
- Décompte de prêt **24,70 €**
- Demande d'attestation CAF **16,00 €**
- Avenant lié à une renégociation de prêt **1 % du CRD mini 160,00 €**
- Demande de modulation de prêt (contrat prêt modulable) **16,50 €**
- Dossier sans suite dont l'offre a été acceptée **157,60 €**
- Réédition de contrat **105,00 €**

# PROTÉGER VOTRE FAMILLE ET VOS BIENS

## Votre assurance personnelle

- MAV (Multirisque des Accidents de la Vie) [Consulter votre Conseiller](#)

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...).

- Autonomis [Consulter votre Conseiller](#)

Ce contrat d'assurance vous assure le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.

- Fructi-Santé [Consulter votre Conseiller](#)

Parce que le régime obligatoire d'assurance maladie vous rembourse de moins en moins, Fructi-Santé est le complément incontournable pour maîtriser votre budget et faire face aux dépenses de santé de votre famille. Vous bénéficiez en plus, de services de qualité tels que l'assistance santé 24h/24 et 7J/7, l'accès à un réseau de praticiens partenaires...

- Fructi-obsèques [Consulter votre Conseiller](#)

## Protéger vos enfants

- Assur - BP Enfant 18 €/an/enfant
- Assur - BP Horizon 25 €/an/enfant

Assur - BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...).

## Assurer l'avenir de vos proches

- Fructi-famille [Consulter votre Conseiller](#)
- Tisséa [Consulter votre Conseiller](#)

Ces contrats de prévoyance vous permettent de mettre votre famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à vos proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession et de prélèvements sociaux.

- Fructi-budget [Consulter votre Conseiller](#)

Ce contrat d'assurance verse à la famille, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou de deux ans.

- Synergie Plus toutes causes 28,92 €
- Synergie Plus accident 19,92 €

## Assurer vos biens

- Assur BP - Auto [Consulter votre Conseiller](#)
- Assur BP - Habitat [Consulter votre Conseiller](#)

## Location de coffres

Tarifs à l'unité  
(sauf indication contraire)

Prix annuel défini en fonction du volume du coffre et du niveau de garantie.

- Garantie jusqu'à 15 000 € 60,00 €/an
- Garantie de 15 000 € à 270 000 € 90,00 €/an

## Succession

- Ouverture d'un dossier de succession 50,00 €
- Au-delà de 1 000 € (½ tarif si les fonds restent à la BPBFC) 0,75 % du montant maxi 515,00 €
- Commission de gestion annuelle dossier succession 70,00 €
- Intervention exceptionnelle liée à la succession (envoi au notaire, règlement de factures...) Gratuit
- Recherche d'héritiers Frais réels

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

# EFFECTUER VOS OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC L'ÉTRANGER\*\*\*

## Vos opérations de change

Tarifs à l'unité  
(sauf indication contraire)

● Délivrance de chèques de voyage American Express :	
- Clients de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté	2 % + mini 5 €
- Non clients	2 % + mini 10 €
● Encaissement de chèques de voyage American Express :	
- Clients BPBFC	5,00 €
- Non clients	10,00 €
● Achat/vente devises classiques (forfait)	
- Clients BPBFC	5,15 €
- Non clients	16,00 €
● Achat/vente de devises exotiques (forfait)	16,00 €

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

## Vos moyens de paiement

● Chèque import en euros	Gratuit
● Chèque import en devises	32,00 €
● Encaissement de chèque export	32,00 €
● Commission de change proportionnelle au montant de la transaction	0,50 % mini 16,00 € - maxi 250,00 €
● Frais de tenue de compte en devises (par trimestre indivisible)	35,00 €
● Retrait/dépôt de billets sur compte en devises	16,00 €
● Cession/alimentation devises	16,00 €
● Traitement des IBAN/BIC manquants ou erronés	15,00 €

## Vos virements vers l'étranger

Tarifs à l'unité  
(sauf indication contraire)

● Virement émis vers un pays hors EEE**	28,00 €
● Commission de change proportionnelle au montant de la transaction	0,50 % mini 16,00 € - maxi 250,00 €
● Virement international via Internet	22,00 €
● Opération ≤ 100 €	10,00 €

## Vos flux en provenance de l'étranger

● Rapatriement en provenance de l'étranger (hors EEE*)	18,00 €
● Commission de change proportionnelle au montant de la transaction	0,50 % mini 16,00 € - maxi 250,00 €
● Opération ≤ 100 €	10,00 €

Pour toute opération (retrait d'espèces, paiement par carte, virement, prélèvement), effectuée dans l'EEE\* (y compris en France), en euro ou dans une autre devise de l'EEE\*, nous vous invitons à vous référer aux pages 10 et 11 de la présente brochure. A noter que des règles de tarification spécifiques s'appliquent aux échanges effectués avec Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte. N'hésitez pas à consulter votre conseiller concernant les transactions effectuées avec ces territoires.

\* EEE : Espace Economique Européen.

\*\* Sous réserve que la banque du bénéficiaire soit atteignable.

\*\*\* Sont considérées comme effectuées avec l'étranger, les opérations :

- Libellées en devises de l'EEE\* (y compris en euro), effectuées en dehors de l'EEE\* ou hors de France, si le prestataire de l'utilisateur du service de paiement est situé à Saint-Pierre-et-Miquelon ou à Mayotte ;
- Libellées en devises étrangères à l'EEE\* mais effectuées dans un pays de l'EEE ou hors de l'EEE\*.

NB : pour toutes les opérations nécessitant un envoi courrier spécifique, les frais occasionnés (Chronopost, DHL, frais réclamés par la banque étrangère) seront ajoutés à la commission indiquée ci-avant.